

CONTRÔLES ANTE ET POST MORTEM EN ABATTOIR (1.5 jour)

OBJECTIFS

Acquérir les connaissances nécessaires à la mise en place des postes de retrait anté-mortem et post-mortem, reconnaître les lésions, effectuer le retrait correspondant et le diriger vers la bonne catégorie de sous produit.

PROGRAMME

- Comprendre le contexte réglementaire, le rôle des opérateurs et les risques sanitaires en abattoir :

Environnement réglementaire, Les risques sanitaires en abattoir, Positionnement des opérateurs...

- Savoir maîtriser les dangers sanitaires en abattoir : l'information sur la chaîne alimentaire (ICA) :

Présentation des différents modèles, Les critères d'alerte et conduite à tenir, Enregistrement du contrôle, Évaluation du personnel contrôlant l'ICA par le service officiel, Examen pratique de contrôle de fiches ICA...

- Savoir mettre en place et effectuer les contrôles ante-mortem et post-mortem):

Le contrôle a réception des animaux vivants, Les contrôles postmortem, Le tri des sous produits, Enregistrement et traçabilité des retraits...

- Etre capable de valider les connaissances nécessaires à la délivrance de l'habilitation officielle.



Jeudis 18 et 25 avril 2019

à Auch et Seissan (Gers - 32)



Intervenants : Pascal WURTZ, formateur SOCSA Agroalimentaire.

Responsable de formation : Charleyne BARTHOMEUF

Méthodes pédagogiques : Apports théoriques en salle et démonstration en abattoir.

BULLETIN D'INSCRIPTION	☐ J'autorise la Confédération paysanne 32
FORMATION : Contrôles ante et post-mortem en abattoir	communiquer mes coordonnées pour un éventuel covoiturage.
DATES: Jeudi 18 et 25 avril 2019	☐ En m'inscrivant à cette formation j'accepte les
NOM:	<u>conditions générales de services</u> de la Confédération paysanne du Gers
PRENOM:	Fait à Le
ENTREPRISE:	VOS ATTENTES POUR CETTE FORMATION
ADRESSE:	Quelles sont les nouvelles pratiques, méthodes et connaissances que je souhaite acquérir?
CODE POSTAL: COMMUNE:	
TELEPHONE:	Inscription: Veuillez retourner le bulletin d'inscription accompagné
EMAIL:	d'un chèque de caution de 100 euros avant le 2 avril à l'adresse suivante :
DATE DE NAISSANCE (exigée par VIVEA):	Confédération paysanne du Gers
PRÉSICIONS SUR VOTRE STATUT:	1 rue Dupont de l'Eure Conféderation 32000 Auch
☐ Chef d'exploitation ☐ Cotisant(e) solidaire ☐ Salarié(e) ☐ Porteur de projet	Pour plus de renseignements, contactez nous au :
Autre, précisez	05 62 05 30 37 ou contact@gers-confederationpaysanne.fr.
Y	

FORMATION PROFESSIONNELLE

ÊTRE DÉLÉGUÉ SAFER

INFORMATIONS PRATIQUES

Durée: 10h30 heures.

Public : Eleveur abattant à la ferme.

Pré-requis: Aucun.

Lieu et horaires : 18 avril à Auch (Conseil départemental) et 25 avril à Seissan (Cuma Bio tout terrain). De 9h30 à 17h30 le 18 avril et de 13h30 à 17h30 le 25 avril.

N° d'activité de formation : 73320031132

Repas de midi: Repas pris sur place. Amenez un pique-nique à partager entre tous.

Coût et prises en charge

<u>Coût de la formation</u>: nous consulter. La totalité du coût de la formation peut être pris en charge par VIVEA pour les personnes éligibles (agriculteurs et porteurs de projet).

Salariés: Le coût de la formation peut être en partie pris en charge par le FAFSEA. Dans ce cas, nous consulter.

<u>Porteurs de projet en phase d'installation</u>: Les porteurs de projet peuvent bénéficier d'une prise en charge par le fonds VIVEA. Pour cela, une attestation d'éligibilité doit être demandée à la Chambre d'Agriculture de votre département. Merci de joindre l'original de cette attestation à votre bulletin d'inscription.

<u>Crédit d'impôt</u>: Si vous êtes au réel, vous pouvez couvrir une partie de vos frais grâce au crédit d'impôt à la formation. Pour vos heures passées en formation vous pouvez bénéficier aussi d'une prise en charge partielle du coût de votre remplacement.

Modalités:

- Une attestation de participation sera remis au stagiaire à la fin de la formation + habilitation.
- Mode d'évaluation : fiche d'autoévaluation + test d'habilitation.